

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le
territoire de la Ville de Carouge

26 novembre 2003

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la proposition de la Ville de Carouge du 22 juillet 2003;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 11 novembre 2003;

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975

ARRÊTE :

CV 62405

Il est donné le nom de :

Rue PICTET-THELLUSSON

à la nouvelle artère partant de la route des Acacias, à la hauteur du N° 62 et finissant à la rue des Noirettes N° 35.

Cette dénomination rappelle la mémoire de ce militaire de carrière (1705 - 1786) qui s'illustra au service du Roi de Sardaigne. Il fût, jusqu'en 1782, l'informateur officiel et régulier des souverains sardes pour les affaires genevoises et savoyardes.

Cette dénomination entre en vigueur le 1^{er} mars 2003.

Communiqué à :

DIAE	3 ex.
DF	1 ex.
DJPS	2 ex.
DAEL	3 ex.
CHA	1 ex.
OCP	1 ex.



Certifié conforme,

Le chancelier d'Etat :